

ETUDES HELLENIQUES

HELLENIC STUDIES

**LA DIASPORA GRECQUE
THE GREEK DIASPORA**

Edited by / Sous la direction de
Stephanos Constantinides

With associate editor / Avec la collaboration de
Thalia Tassou

Contributors / Contributions de
Jean Catsiapis

Stephanos Constantinides

Michael Damanakis

Dimitrios Filippou

Dionysia Kontoyiannis

Theodosia Michelakakis

Dimitrios Filippou

George Kanarakis

Alexander Kitroeff

Louiza Christodoulidou

Volume 23, No 2, Autumn / Automne 2015

2

L'éducation Grecque dans la Diaspora

Michael Damanakis*

ABSTRACT

This article makes a synoptic presentation of Greek language education both within the community structures of the Greeks of the Diaspora and the official educational systems of the host country. After presenting a brief history of educational policies of the Greek state towards the Diaspora, the author stops at the current situation and the problems caused by the Greek crisis. At the end of the article the author wonders if the Greek language education in the diaspora is endangered due to the crisis in the National Centre.

RÉSUMÉ

L'auteur de cet article dresse un tableau de l'éducation en langue grecque à la fois dans le cadre des structures communautaires des Grecs de la diaspora et dans les systèmes éducatifs officiels des pays d'accueil. Après avoir présenté un bref historique des politiques éducatives de l'État grec auprès de la diaspora, il se penche sur la situation actuelle et aux problèmes provoqués par la crise grecque. Pour conclure l'auteur se demande si l'éducation de la langue grecque dans la diaspora est menacée en raison de la crise traversée par le Centre national.

Avant-Propos

Le but de cet article est de dresser un tableau de l'éducation en langue grecque à la fois dans le cadre des structures communautaires des Grecs de la diaspora et dans les systèmes éducatifs officiels des pays d'accueil.

Toutefois, les pratiques lancées par le ministère grec de l'Éducation, durant l'année scolaire 2010-2011 et entérinées par la loi 4027 de novembre 2011 (*L'éducation de la langue grecque à l'étranger* et d'autres dispositions, Journal officiel 233, section A, 04 novembre 2011), marquent la «fin d'une ère» pour les politiques éducatives du Centre envers la diaspora-mais pas pour l'éducation de la langue grecque dans la diaspora. On a jugé approprié de présenter un bref

* Université de Crète

historique des politiques éducatives de l'État grec afin de comprendre comment on a pu arriver à la situation actuelle et ce que cela signifie pour l'enseignement de la langue grecque à l'étranger.

L'approche historique tentée dans la première partie de l'article est fondée sur le point de vue du Centre national. Au contraire, le tableau de la situation actuelle, dans la deuxième partie de cet article, est présenté à la fois du point de vue du Centre et celle des pays de la diaspora.

Le texte se termine par cette question: l'éducation de langue grecque dans la diaspora est-elle menacée en raison de la crise traversée par le Centre national?

Clarifications conceptuelles

Pour une meilleure compréhension nous jugeons indispensable de clarifier les concepts suivants:

Hellénisme migratoire

Hellénisme migratoire ou hellénisme de migration vs. hellénisme de la diaspora: Les termes «apodimos ellinismos» hellénisme migratoire sont des termes administratifs, souvent utilisés dans les documents institutionnels. Au sens étroit et littéral ceux-ci se réfèrent et se limitent aux Grecs de la diaspora migratoire, suggérant même que ces Grecs peuvent être rapatriés. Néanmoins le même terme est utilisé conventionnellement pour se référer à l'ensemble de l'hellénisme à l'étranger. Inversement, le terme hellénisme de la diaspora se réfère à une situation déjà bien établie, qui est le résultat du déplacement des populations grecques depuis le milieu du 15^e siècle à aujourd'hui, soit en raison des expulsions (transferts forcés) soit à la suite d'une migration «volontaire». Dans cet article, on a préféré l'utilisation du terme de diaspora.

Diaspora

Le terme diaspora signifie la dispersion spatiale des groupes ethniques qui sont coupés, mais pas nécessairement éloignés de l'origine du groupe / référence, ou le tronc ethnique commun, vivant comme des groupes ethniques dans une société culturellement différente, se déplaçant entre deux groupes de référence, entre deux systèmes culturels; et par conséquent leur identité est donc formée dans des conditions particulières.

La diaspora historique: ce terme se réfère à la diaspora des communautés commerciales historiques et généralement des communautés qui ont été créées pendant les années de l'Empire ottoman à sa périphérie, et comprend actuellement les vestiges de ces communautés (paroikies), principalement sur la mer Noire et dans le Caucase.

La diaspora migratoire ou de migration: ce terme se réfère à la migration de travail, ayant commencé vers 1890 et culminé dans les années 1960, et ayant abouti à la création de communautés de migration dans presque tous les continents.

Histoire des politiques éducatives du centre pour la diaspora dans le 20^{ème} et 21^{ème} siècle

Comme on le sait, l'État national grec n'a pas le droit d'intervenir sur le territoire d'un autre État souverain et d'y exercer une politique éducative. Par conséquent, en vertu de la politique de l'éducation à long terme du Centre pour la diaspora cela signifie moins d'interférence directe organisationnelle-administrative mais plusieurs autres mesures du Centre qui peuvent affecter, directement ou indirectement, l'enseignement de la langue grecque dans la diaspora.

Dans les trente dernières années, par exemple, les politiques éducatives du gouvernement grec envers la diaspora se concentrent sur:

- l'affectation des enseignants
- le développement et l'envoi de matériel éducatif
- la nomination des conseillers pédagogiques auprès de la diaspora

Ces politiques visent moins à l'adoption de dispositions juridiques.

1.1. Brève histoire jusqu' à la fin de la guerre civile (1900-1950)

La Grèce avant les guerres balkaniques est encore dans le processus d'ethnogenèse, c'est-à-dire de récupération des territoires sous domination ottomane et de libération des Grecs du joug ottoman.

Les possibilités d'intervention du Centre national dans les politiques éducatives de la diaspora sont en vertu de cette situation limitées et même

inexistantes, et dans une certaine mesure inutiles en raison de la solidité financière des communautés commerciales et de l'hellénisme, en particulier celles de Constantinople (Polis) et des îles Ioniennes.

L'esprit qui prévaut à ce moment historique, et en matière d'éducation est celui de l'«irrédentisme», qui est corroboré par diverses sources, par exemple par l'organisation de la «Première Conférence éducative grecque» qui a eu lieu du 31 mars jusqu'au 4 avril 1904, à Athènes, et à laquelle ont pris part les délégués grecs, des territoires sous domination ottomane et de la diaspora en général.

Après les guerres balkaniques et l'intégration de nouveaux territoires à l'État national grec, se produit une introversion nationale qui s'explique par le fait que l'État-nation géographiquement élargi, essaie de forger une cohérence intérieure.

Dans le même temps, continue d'opérer la Grande Idée, qui, en combinaison avec le nationalisme turc agressif, conduit à la catastrophe d'Asie Mineure et à la contraction drastique de l'hellénisme de la périphérie.

L'issue de la seconde guerre mondiale et surtout le résultat de la guerre civile grecque ont créé de nouvelles circonstances et de nouveaux besoins. Plus précisément, l'hellénisme de l'Union soviétique a été négligé par le Centre national après la création de deux «blocs», Ouest-Est, et de la guerre froide qui a suivi.

D'autre part, les réfugiés politiques de la guerre civile ont créé de nouvelles communautés dans les pays socialistes d'Europe et ont renforcé avec des ressources humaines les communautés existantes dans le Caucase et en Transcaucasie. Les enfants de réfugiés politiques avaient des besoins éducatifs qui, cependant, pour des raisons évidentes, ont été ignorés par le Centre national (voir Th. Mitsopoulos, *Nous sommes restés Grecs- Les écoles grecques de réfugiés politiques dans les pays socialistes*, Athènes, 1979.)

Quant aux communautés de migration, soulignons que celles-ci, surtout après le «krach financier» à la fin des années 1920, qui a limité l'immigration, ne sont plus renouvelées et sont progressivement incorporées dans les sociétés des pays hôtes. Elles soutiennent, cependant, en utilisant leurs propres ressources, leur enseignement spécifique de la langue grecque. Nous faisons référence à deux exemples des écoles historiques (qui fonctionnent encore aujourd'hui), l'école Socrate à Chicago, fondée en 1908, et l'école Socrate à Montréal, fondée en 1909, avec le nom original Platon.

Pour résumer et présenter de façon succincte l'évolution de la diaspora grecque, nous pouvons soutenir que dès la première moitié du 20^e siècle, les communautés commerciales n'existent plus. L'hellénisme régional a diminué jusqu'à disparaître, et dans la mesure où celui-ci existe encore se limite à la mer Noire et se trouve pratiquement oublié. Les communautés de migration existent, mais le Centre national ne traite pas avec elles parce que trop préoccupé par ses propres problèmes économiques, sociaux et surtout de politique interne. Si des mesures de soutien à l'éducation de la diaspora sont prises parfois, celles-ci sont occasionnelles et surtout liées à la formation des enseignants par le Centre ainsi qu'à leur mise à sa disposition.

1.2. La grande émigration et les nouveaux besoins éducatifs (1952-1973)

Dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, la situation a radicalement changé en raison de la forte émigration. A partir de 1952 environ 1,5 million de Grecs ont émigré vers l'Australie, le Canada et les Etats Unis, et aussi après 1958 vers les pays d'Europe du nord et l'Europe centrale, l'Allemagne occupant la première place. La présence massive d'élèves d'origine grecque dans les écoles des pays d'accueil a créé de nouveaux besoins et défis éducatifs, pour les gouvernements des pays d'accueil et aussi pour la Grèce.

La Grèce a commencé, au milieu des années 1960, le transfert d'enseignants vers les pays d'accueil. Elle a aussi envoyé du matériel éducatif (le même que celui utilisé en Grèce, car il n'y en avait pas d'autre) et a nommé un conseiller pédagogique à l'ambassade de Grèce à Bonn, qui surveillait l'éducation de la langue grecque en Allemagne, et à un degré moindre dans le reste de l'Europe. Pendant cette période, les politiques éducatives du Centre ont été limitées à la diaspora migratoire. L'hellénisme de la diaspora historique en mer Noire est mis de côté en raison des conditions de la guerre froide et l'inclusion de la Grèce dans le «bloc occidental».

Dans tous les cas, cependant, on peut voir que, pendant cette période, le Centre adopte des mesures en matière d'éducation de la langue grecque dans la diaspora.

1.3. La période de la dictature (1967-1974)

Ces actions du Centre ont été marquées, cependant, par l'arrivée de la dictature en Grèce. Essentiellement, la première mesure législative, après le grand exode, est prise par le gouvernement de la junte en 1970. Avec le projet de loi 695/1970 sont entreprises une tentative de «transplantation» du système éducatif grec et l'exportation de l'idéologie de la junte dans les pays avec une présence massive de populations grecques.

Les gouvernements des colonels ont essayé de créer des têtes de pont «politiques» dans les pays ayant une présence massive des Grecs, en utilisant comme outil l'éducation. En particulier dans la zone de l'Europe ces opérations ont été très fortes et brutales. En Allemagne, par exemple, la junte a créé la fameuse «Association des Grecs d'Allemagne», et a tenté de transplanter le système éducatif grec là-bas, et d'y transférer des enseignants adeptes de l'idéologie du «21 avril». En outre, les colonels ont réalisé des choix arbitraires et fait admettre leurs adeptes de ce pays dans des écoles pédagogiques en Grèce en les plaçant ensuite dans les structures de l'enseignement de la langue grecque en Allemagne.

Généralement, la junte a laissé des blessures et des divisions, en particulier en Europe, mais aussi dans une certaine mesure au Canada.

1.4. La période de recherches (1974 -1995)

Les gouvernements démocratiques élus dans la période d'après 1974, ceux de la Nouvelle Démocratie (ND) d'abord et plus tard ceux du PASOK ont essayé de guérir les «blessures» laissées par les autorités de la junte.

La préoccupation des gouvernements de Constantin Caramanlis pour les Grecs de la diaspora se reflète de la manière la plus officielle à l'article 108 de la Constitution de 1975, qui garantit l'obligation du Centre à «veiller à la vie de l'hellénisme de la diaspora».

Dans cet esprit, le ministère de l'Éducation a cherché pendant la deuxième moitié de la décennie de 1970, la préparation d'un projet de loi pour l'enseignement de la langue grecque dans la diaspora (mise en place d'une Commission à cet effet), mais sans résultat.

La loi 2413/1996, qui a remplacé celle de la junte (695/1970), a été élaborée

et adoptée plus tard, par les gouvernements du PASOK et le ministre Georges Papandréou.

La période d'après la restauration de la démocratie jusqu'à la promulgation de la loi 2413 en juin 1996, peut être caractérisée comme une période de questionnement parce que les gouvernements des deux partis ne disposaient pas d'une stratégie claire et d'objectifs précis.

Les gouvernements de la N.D. oscillent entre une politique visant à favoriser la résidence à l'étranger et un effort de rapatriement des nouveaux immigrants grecs, notamment en Europe, ainsi qu'une recherche de solutions en direction d'une «éducation bilingue»; pour leur part les gouvernements du PASOK ont semblé privilégier le rapatriement, ce qui a été prouvé comme étant utopique. Cette orientation, cependant, les a conduit à la création d'écoles purement grecques - dans des pays européens, en particulier en Allemagne - écoles qui soi-disant aideraient le retour au pays- et qui fonctionnent encore aujourd'hui (voir Damanakis *Les écoles grecques en Allemagne: passé, présent, futur, Gutenberg*, Athènes 2011, en grec).

Quand Georges Papandréou était ministre de l'Éducation a été créé, en 1988, un comité qui a abouti à une proposition concrète de proposer un projet de loi de sur l'«éducation des Grecs à l'étranger». Le projet de loi a été discuté avec les représentants des organisations de la diaspora, du 9 au 11 mars 1989 à une conférence tenue au Zappeion Megaron à Athènes. Le projet de loi a été déposé au Parlement grec, mais les passions politiques de l'époque n'ont pas permis la discussion et son adoption.

L'esprit de ce projet de loi est passé de la logique de «soins» à la relation à sens unique subséquente entre le Centre et la diaspora, dans la logique de la «relation interactive et égale» entre les deux.

Cette logique «révolutionnaire», pour le temps, a été fortement soutenue par le ministre de l'Éducation et les gens de la diaspora eux-mêmes, même si elle n'était probablement pas encore la logique dominante au sein du parti au pouvoir, le PASOK.

La défaite du PASOK aux élections de novembre 1989, les passions politiques et l'instabilité politique de l'époque ont entraîné l'oubli du projet de loi pour l'«éducation grecque à l'étranger», puis pour y revenir en 1996 quand George Papandreou est redevenu ministre.

1.5. La période de visions et de grandes attentes (1996-2009)

En 1989, il y a eu des événements importants, qui peuvent être résumés dans la phrase «La chute du mur de Berlin.» L'effondrement du socialisme réel, en particulier en Union soviétique, a permis la restauration au premier plan de l'hellénisme de la diaspora historique. La «mère», la Grèce, a découvert ses enfants «perdus», qui avaient besoin d'aide, non seulement morale mais aussi matérielle. Cela a renforcé de facto la logique «privilegiée» de l'article 108 de la Constitution. Notez qu'en 1990 (loi 1893, article 8) a été instituée la «Fondation nationale pour l'accueil et la réintégration des Grecs rapatriés».

D'autre part, la «résurgence» de la diaspora historique rendait le terme hellénisme de migration politiquement inopportun et faible du point de vue de l'analyse. Ainsi, a été introduit progressivement le terme de diaspora, qui comprenait tous les Grecs de l'étranger, à l'exception de ceux de Constantinople et de l'Albanie.

La philosophie adoptée pour la première fois avec le projet de loi sur «l'éducation grecque à l'étranger» gagnait du terrain et devenait dominante, ce qui s'est traduit en 2001 au paragraphe 2 de l'article 108 de la Constitution, qui dispose: «*Questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux pouvoirs du Conseil des Grecs de l'étranger, qui a la tâche d'exprimer toutes les forces de l'hellénisme dans le monde entier.*».

La période de deux ans 1995-1996 se caractérise par une activité législative intense du centre du fait que depuis ont été adoptées les lois suivantes:

1995 (13/06) Décret présidentiel 196/95, l'établissement et le fonctionnement du Conseil des Grecs de l'étranger.

1996 (18/03), Secrétariat spécial pour l'éducation des Grecs de l'étranger et de l'éducation interculturelle.

1996 (17/06), la loi 2413, L'éducation grecque à l'étranger, l'éducation interculturelle et d'autres dispositions.

1996 (17/06) Institut de l'éducation de la diaspora et d'éducation interculturelle (ÉDOPI).

1996 (08/07) Comité permanent spécial sur les Grecs à l'étranger du Parlement grec.

Ces mesures institutionnelles, combinées avec les assemblées solennelles du Conseil de Grecs de l'étranger (SAE), étaient l'expression de l'enthousiasme du Centre, touchant les limites d'un grand idéalisme et d'une sorte de tutelle, en particulier sur le SAE, qui avait par la suite des conséquences négatives pour son fonctionnement et son sort.

Dans le domaine de l'éducation trop de choses importantes se sont produites, en particulier après la promulgation de la loi 2413 «L'éducation grecque à l'étranger, l'éducation interculturelle et d'autres dispositions» (Gazette du gouvernement 124, vol. I, le 17 Juin, 1996).

Après l'effondrement du socialisme réel, la Grèce a reçu chaque année des milliers de «rapatriés Grecs» de l'ex-Union soviétique, mais aussi des immigrants en provenance des mêmes régions et des pays voisins des Balkans; ce qui a mis en évidence la question de l'éducation des élèves immigrants allophones dans le système éducatif grec. Ce problème est résolu par le chapitre I (éducation interculturelle) Loi 2413/96.

Bien sûr, le monde, après 1989 et la fin de la guerre froide, est devenu un autre monde et les Grecs de l'ex-Union soviétique ont vécu des situations qu'ils n'avaient jamais connues auparavant, traumatisantes dans certains cas en raison des guerres qui ont suivi. Dans le même temps, cependant, se sont offertes des occasions uniques pour promouvoir la langue grecque dans les systèmes éducatifs des anciennes républiques de l'Union soviétique, en particulier en Russie, en Ukraine et en Géorgie. Ces occasions, cependant, n'ont pas été saisies, parce que la loi 2413 ne contenait pas de dispositions à cet effet. La direction du ministère de l'Éducation de l'époque, dans sa course à la promotion de la loi au Parlement, a simplement complété le chapitre I et a omis de revoir le projet de loi 1989, à la lumière des nouvelles données de l'année 1996. Ainsi, le projet de loi a été mis à jour sur certains points - principalement administratifs- et a été envoyé au Parlement pour approbation.

Malgré l'omission sus citée, la nouvelle loi a ouvert de nouveaux horizons et de nouvelles perspectives. C'était une loi sur des horizons ouverts et extravertis. Grâce à sa mise en œuvre quatre programmes d'intervention «d'éducation interculturelle» ont été financés en 1997 - trois pour la Grèce en matière d'éducation a) des étudiants rapatriés et étrangers, b) des Roms et c) des musulmans et l'autre pour la diaspora grecque, «le programme d'éducation pour les expatriés (Παιδεία Ομογενών)».

Nous n'allons pas faire référence à l'«Éducation pour les expatriés» et à ses résultats, qui ont fait l'objet d'autres études, ensemble avec le matériel pédagogique produit spécifiquement pour l'enseignement de la langue grecque à l'étranger, et que l'on peut trouver sur le site du programme (www.ediamme.edc.uoc.gr/diaspora).

Nous notons, cependant, que cette loi est une «intervention» politique et éducative sans précédent de la part du Centre, dans la *logique de l'offre à la diaspora*.

Le Centre national par la loi 2413/96 s'est forcé lui-même à soutenir l'enseignement de la langue grecque dans la diaspora et à travers le programme «Éducation aux expatriés»; il a offert à l'éducation en langue grecque des cours spécialisés et des ensembles correspondants de matériel didactique pour l'enseignement du grec en tant que deuxième langue et langue étrangère et aussi des éléments d'enseignement de l'histoire et de la culture.

L'offre du Centre pour la diaspora ne se limitait pas, cependant, à la production et l'envoi de matériel didactique éducatif, mais incluait: le transfert de personnel enseignant dans les différentes institutions d'enseignement de la diaspora ainsi que la formation continue des enseignants détachés et expatriés, le placement des conseillers pédagogiques dans les ambassades grecques et les consulats, dans le monde entier - leur nombre a atteint les 25 - et aussi des programmes d'hospitalité des élèves.

Selon les déclarations de la ministre suppléante de l'Éducation au Parlement (Procès-verbal du 25 octobre, 2011), durant l'année scolaire 2009/10 le nombre d'enseignants détachés dans les écoles de la diaspora s'élevait à 2350 et le coût annuel de l'éducation hellénique à 106 millions d'euros.

En conclusion, nous pouvons affirmer que pendant les vingt années 1990-2010 la relation entre le Centre et la diaspora s'est caractérisé par l'euphorie et l'exubérance, alors quand est venu l'«effondrement» en 2010, le choc a été très grand.

1.6. La période de «l'effondrement» et la réflexion souhaitée (2010-)

Après le déclenchement de la crise en 2010 et l'imposition à la Grèce du «Mémoirendum», la direction du ministère de l'Éducation dans son effort

douloureux de réduire les dépenses pour l'enseignement de la langue grecque à l'étranger, n'a pas procédé seulement à la mesure familière de «coupures horizontales», appliquées déjà en 2010, mais aussi dans la hâte et sous la panique à la promulgation de la loi 4027/2011 (Education de langue grecque à l'étranger et d'autres dispositions, Journal officiel 233, section A, 4 novembre 2011).

Cette direction a aussi aboli l'Institut de l'éducation pour la diaspora et de l'éducation interculturelle (IPODE).

L'objectif économique de la loi 4027/2011 était de «réduire les coûts» et son objectif politique la «dépréciation des domaines d'action de l'État grec dans l'éducation de la langue grecque à l'étranger.

Plus précisément, dans les trois ans qui ont suivi, (2010-2013) le nombre d'enseignants détachés à la diaspora a dû être réduit à 1000, avec un maximum de 1100, et le coût de cet enseignement a été réduit à 55 millions d'euros.

Le désengagement d'un possible soutien de l'Etat grec à l'éducation de la diaspora a été une erreur cruciale de la loi 4027/2011, dont le leadership du ministère de l'Education a probablement pris conscience lorsque le projet de loi a été en discussion au Parlement. C'est pour cette raison que de petits changements ont eu lieu à la dernière minute, changements qui pour l'essentiel n'ont pas sauvé l'enseignement du grec dans la diaspora.

Pour des raisons de place on ne va pas analyser les contradictions et les faiblesses de la loi 4027/2011, et on se limitera à l'observation générale suivante: cette loi reste à ce jour lettre morte. La mise en œuvre des dispositions de la loi immédiatement applicables s'est accompagnée d'un coût politique, comme l'abolition des lycées grecs et essentiellement des écoles purement grecques en Allemagne (n. 4027/2011, article 5) qui a été reportée par décision ministérielle d'année en année.

D'autre part, l'objectif économique de «réduction des coûts» a été dans une certaine mesure déjà atteint avant la promulgation de la loi, par la réduction spectaculaire du nombre d'enseignants détachés dans la diaspora, puis a été complété par la suppression de leurs primes ainsi que par la «suspension» informelle, non-officielle, de l'impression et de l'envoi de matériel éducatif à l'étranger.

La loi 4027/2011 est phobique et défensive et ce qu'elle a fait a été pour

l'essentiel l'institutionnalisation de l'incapacité du Centre à soutenir l'enseignement de la langue grecque dans la diaspora. Elle ne propose rien de nouveau, n'ouvre pas des perspectives, et donc reste lettre morte.

L'éducation de langue grecque dans la diaspora en 2014

Les analyses qui suivent s'appuient sur:

1. la recherche empirique mise en œuvre au printemps de 2011 pour quinze pays, dont les résultats ont été publiés dans un volume spécial intitulé *Education hellénique dans la diaspora: Les résultats d'une recherche empirique comme des conditions préalables pour le développement d'un environnement e-learning d'apprentissage*, sous la direction de M. Damanakis, E.DIA.M.ME, Rethymno 2014.
2. les rapports établis pour l'«Éducation interculturelle de langue grecque dans la diaspora», de nos collaborateurs (conseillers scientifiques) à l'étranger, au printemps de l'année 2014.

Les tableaux suivants montrent les exemples de la recherche empirique.

Tableau 2.1.: Echantillon d'unités d'enseignement par pays

A/A	Pays	Écoles	Unités des Cours de langue grecque
		N	N
1	Australie	4	15
2	Argentine	2	2
3	USA	6	11
4	Canada	2	12
5	Afrique du Sud	1	0
6	Allemagne	3	44
7	Suède	0	3
8	Ukraine	0	3
9	Russie	0	1

10	Turquie	3	0
11	Royaume-Uni	1	40
12	Belgique	0	6
13	Roumanie	0	5
14	Bulgarie	0	7
15	Albanie	8	-
Total		30	149

Tableau 2.2.: Exemples de parents, enseignants et élèves par pays

A/A	Pays	Questionnaires		
		Parents	Enseignants	Élèves
		N	N	N
1	Australie	300	51	1.074
2	Argentine	90	4	87
3	États-Unis	158	58	1.044
4	Canada	200	44	380
5	Afrique du Sud	233	17	128
6	Allemagne	523	60	907
7	Suède	40	1	77
8	Ukraine	-	43	160
9	Russie	122	14	123
10	Turquie	14	19	69
11	Royaume-Uni	127	38	237
12	Belgique	46	6	63
13	Roumanie	54	4	181
14	Bulgarie	17	9	
15	Albanie	-	17	164
Total		1.924	385	4.694

Populations et échantillons

Le nombre réel de ces populations n'est pas exactement connu. Approximativement nous savons cependant que selon les statistiques du ministère de l'Éducation, durant l'année 2009/10 étaient en opération 1 249 unités d'enseignement avec 64 215 étudiants et 2 020 enseignants détachés.

Nos propres calculs, cependant, ont montré que le nombre d'étudiants est d'environ 25% plus élevé que celui affiché dans les statistiques du ministère de l'Éducation. Cependant, quoi qu'il arrive, la tentative de quantification précise de la population et de la sélection d'échantillons représentatifs est presque impossible.

Voilà pourquoi le choix de nos échantillons a été déterminé comme suit:

- a) les formes des écoles
- b) le nombre d'élèves
- c) le critère géographique.

Selon le premier critère ont été sélectionnés des pays qui disposaient autant d'unités scolaires autonomes - comme des écoles du jour, des écoles bilingues, etc. - que de cours de langue grecque à l'intérieur du système scolaire du pays d'accueil (cours de l'après-midi, du samedi etc...).

Sur la base du deuxième critère ont été sélectionnés des pays avec plus de 1000 étudiants.

Le critère géographique est venu, enfin, pour éviter l'exclusion de zones géographiques entières, tout simplement parce celles-ci ne répondaient pas aux deux premiers critères, et surtout n'étaient pas représentées dans les échantillons d'unités d'enseignement des centres urbains et des zones rurales.

Sur la base des critères ci-dessus ont été inclus dans cette étude les pays présentés dans le Tableau 2.1.

De ces premiers pays ont été comprises dans l'enquête, les unités d'enseignement qui faisaient déjà partie du réseau des écoles, qui a été mis en place sur la base des conclusions du premier atelier de travail de l'équipe du projet, rencontre qui a eu lieu le 11 et 12 mars 2011 à l'Université de Crète, à Rethymnon.

Ces unités d'enseignement ont été incluses dans l'enquête parce qu'elles agissaient comme des unités pilotes pour l'enseignement à distance (e-learning) et nous devrions donc avoir une image la plus complète possible de leurs potentiels en nombre d'élèves, d'enseignants, de programmes scolaires, de matériaux didactiques, de leur organisation et de leur infrastructure.

Voici les résultats les plus importants de cette enquête.

2.1. Organisation - administration – finances

2.1.1. Institutions et formes d'éducation

Les organisations grecques qui dispensent l'enseignement du grec dans la diaspora peuvent être divisées en trois grandes catégories:

- a) les services éducatifs du pays de séjour
- b) les autorités éducatives du pays d'origine
- c) les services éducatifs de la communauté y compris ceux de l'église.

Des trois catégories des acteurs ci-dessus, la troisième est la dominante.

Alors que les formes dominantes de l'éducation de langue grecque sont:

- a) Les unités des cours de langue grecque
- b) Les écoles (de jour, bilingues, purement grecques, etc.).

Tableau 2.3.: Institutions et formes d’enseignement en langue grecque dans la diaspora

Organismes et formes	Organisations communautaires	Pays hôte	Pays d’origine	cours affiliés	
				Oui	Non
1. cours de l’après midi	X		X		X
2. cours affiliés dans le système local		X		X	
3. Les écoles grecques (pures)			X		X
4α. Écoles Bilingues (en grec)	X			X	
4β. Écoles Bilingues (mixtes)	X	X		X	

Quant aux organismes et aux formes d’enseignement, des changements sont observés ces dernières années. Par exemple, (selon le rapport de Michopoulos), aux Etats-Unis des changements sont constatés dans les organisations grecques dispensant des cours de langue grecque par l’apparition des écoles à charte publique qui sont en augmentation. Par conséquent, le rôle de l’archidiocèse grec orthodoxe comme un centre d’éducation hellénique unique recule progressivement.

Dans les pays européens, l’Allemagne en premier, sont également observés des changements dans les institutions dispensant des cours de langue grecque, parce que, après la réduction drastique des enseignants détachés et généralement les coupures dues à la crise en Grèce, les collectifs de parents ont commencé à travailler en tant que fournisseurs de cours d’apprentissage de la langue grecque.

Aussi dans les écoles purement grecques en Allemagne, il y a eu une tendance d’évolution de leurs programmes qui deviennent davantage bilingues. En Australie, les écoles de jour, principalement pour des raisons économiques, ont ouvert leurs portes à des étudiants allophones, en particulier en provenance des pays asiatiques. De façon générale dans les écoles de jour-dans de nombreux pays, en particulier au Canada- il y avait une tendance à la sécularisation.

2.1.2. Financement

Comme il a été déjà mentionné, le financement par l'État grec a été réduit de moitié. Mais même avant cette réduction le financement des diverses formes d'éducation de langue grecque était principalement fait par les parents et l'État du pays d'accueil.

L'État grec finance entièrement seules les écoles purement grecques en Allemagne, à Bruxelles et à Londres.

Les autres formes d'éducation sont principalement financées par les parents, les organisations communautaires à l'étranger et les organismes de l'État du pays d'accueil.

Plus précisément, la recherche que nous avons menée au printemps de 2011, a montré que les principaux bailleurs de fonds de notre échantillon de 30 écoles est l'État du pays d'accueil à hauteur de 62,5% et les parents eux-mêmes (37,5%), selon les déclarations des directeurs des écoles de l'échantillon (voir tableau 2.4).

Tableau 2.4.: Les Écoles selon leur financement par pays*

Pays	L'agent qui finance l'école											
	Pays de résidence		État grec		Parents		L'agent de l'école lui-même		Autre agent		N'ont pas répondu	
	v	%	v	%	v	%	v	%	v	%	v	%
Australie (4)	3	75,0	0	0,0	3	75,0	2	50,0	0	0,0	0	0,0
Argentine (2)	2	100,0	1	50,0	2	100,0	0	0,0	1	50,0	0	0,0
États-Unis (6)	3	50,0	0	0,0	1	16,7	3	50,0	1	16,7	0	0,0
Canada (2)	1	50,0	0	0,0	2	100,0	1	50,0	0	0,0	0	0,0
Afrique du Sud (1)	0	0,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0	1	100,0	0	0,0
Allemagne (3)	3	100,0	3	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Turquie (3)	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	3	100,0	0	0,0
Royaume-Uni (1)	1	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Albanie (2)	2	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total (24)	15	62,5	4	16,7	9	37,5	6	25,0	6	25,0	0	0,0

* Les organismes de financement de l'école ne sont pas mutuellement exclusifs. Autrement dit, un administrateur pourrait déclarer que l'école était financée par plus d'un organisme de financement. Pour chaque organisme de financement de l'école (État du pays d'accueil / État grec, etc.) est indiqué dans les colonnes correspondantes dans le tableau, uniquement le nombre et le pourcentage des administrateurs qui ont noté cet organisme de financement. Donc, si on additionne horizontalement les taux (par exemple pour chaque pays) ceux-ci dépassent les 100%.

L'image est en train de changer en faveur des parents dans le financement de certains formes d'enseignement, comme le montre le tableau 2.5.

Tableau 2.5.: Les cours de Grec selon l'agent de financement

Pays	Agent de financement											
	État de résidence		État grec		Parents		L'agent lui-même		Un autre agent		N'ont pas répondu	
	v	%	v	%	v	%	v	%	v	%	v	%
Australie(15)	12	80,0	0	0,0	8	53,3	7	46,7	0	0,0	0	0,0
Argentine(2)	1	50,0	0	0,0	1	50,0	2	100,0	0	0,0	0	0,0
Etats-Unis (11)	0	0,0	1	9,1	9	81,8	5	45,5	0	0,0	0	0,0
Canada (12)	3	30,0	0	0,0	5	50,0	2	20,0	2	20,0	2	16,7
Allemagne (45)	22	48,9	23	51,1	5	11,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Suède (3)	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	100,0	0	0,0	0	0,0
Ukraine (3)	3	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Russie (1)	1	100,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Royaume-Uni (40)	7	17,9	6	15,4	27	69,2	17	43,6	8	20,5	1	2,5
Belgique (6)	0	0,0	5	83,3	0	0,0	1	16,7	0	0,0	0	0,0
Roumanie (5)	4	80,0	1	20,0	1	20,0	1	20,0	2	40,0	0	0,0
Bulgarie (7)	1	14,3	2	28,6	2	28,6	4	57,1	0	0,0	0	0,0
Total (150)	54	36,7	38	25,9	58	39,5	41	27,9	12	8,2	3	2,0

* Les organismes de financement de l'école ne sont pas mutuellement exclusifs. Autrement dit, un administrateur pourrait déclarer que l'école était financée par plus d'un organisme de financement. Pour chaque organisme de financement de l'école (État d'accueil, État grec, etc.) est indiqué dans les colonnes correspondantes dans le

tableau, uniquement le nombre et le pourcentage des administrateurs qui ont noté cet organisme de financement. Donc, si on additionne horizontalement les taux (par exemple pour chaque pays) ceux-ci dépassent les 100%.

2.2. Le personnel éducatif (Le personnel d'enseignement)

Aussi bien dans le passé que dans le présent, et dans les différentes formes d'éducation hellénique on rencontre diverses catégories d'enseignants, détachés et expatriés (c'est-à-dire résidents permanents à l'étranger) professionnels et non-professionnels, qualifiés et non-qualifiés, à temps plein et à temps partiel.

À partir de 2010 le nombre de diplômés détachés est drastiquement réduit alors que croît le nombre de Grecs migrants diplômés qui, comme de nouveaux migrants cherchent un emploi dans les diverses écoles d'éducation hellénique à travers le monde entier.

En résumant, nous arrivons à deux conclusions concernant les enseignants par rapport au nouvel environnement d'enseignement à distance (e-learning), qui a été développé pendant la période 2011-2014 avec le financement de l'Union européenne et du ministère de l'Éducation de la Grèce.

Tout d'abord, les enseignants disent que, dans un grand pourcentage de cours (environ 40%) la mise en œuvre de l'apprentissage électronique est très difficile en raison de l'insuffisance des infrastructures (manque de laboratoire informatique, et manque d'accès à l'internet).

Deuxièmement, les trois quarts des enseignants ont besoin d'une formation ciblée et systématique dans l'utilisation des environnements d'apprentissage en ligne. Ils doivent, en d'autres termes, résoudre deux problèmes majeurs, dont le second est plus difficile.

Population Scolaire

Il est maintenant admis que les trois grandes catégories d'élèves, qui étudient dans les diverses formes d'éducation de langue grecque à l'étranger sont:

1. D'origine grecque, de langue grecque
2. D'origine grecque, sans connaissance du grec
3. D'autres origines, de langue maternelle étrangère.

Ces catégories et groupes cibles n'ont pratiquement pas changé. Ces dernières

années, cependant, il y a eu un changement de leur composition quantitative pour les raisons principales suivantes:

En raison de la nouvelle migration et de l'entrée de plus en plus d'élèves dans les diverses formes d'éducation hellénique, qui ont le grec comme langue maternelle.

En raison de la croissance du nombre des élèves allophones, due à l'augmentation des écoles à charte aux États-Unis, à l'ouverture des écoles de jour de plus en plus nombreuses pour les allophones et généralement dans l'introduction lente mais régulière du grec dans les systèmes éducatifs des pays d'accueil.

En raison du rapatriement en Albanie des familles albanaises de Grèce, dont les enfants fréquentaient là-bas les écoles grecques bilingues.

Ces développements sont favorables à la langue grecque à l'étranger. Surtout les élèves nouveaux migrants sont censés «ensemencer» les écoles et les cours de grec.

Un autre développement important est la diminution spectaculaire de la population scolaire dans les cours de langue grecque où enseignaient des enseignants détachés, retirés après 2010 en raison de la crise économique. Cela est particulièrement vrai pour les pays européens et surtout pour l'Allemagne. Significatifs quant à ce développement sont les chiffres du tableau 2.6.

Tableau 2.6.: Réduction de la population scolaire de cours grecs en Allemagne

Nombre d'élèves inscrits	L'année scolaire 2010/11	L'année scolaire 2011/12	L'année scolaire 2012/13	L'année scolaire 2013/14
Bureau de l'éducation Région de Munich				
	1454 (100%)	1088	704 (52%)	939 (33%)
Bureau de l'éducation Région de Stuttgart				
	4.515 (100%)	3.952	2.352 (48%)	2.647 (41%)
Ancienne région du Bureau de l'éducation de Francfort				
	1.138 (100%)	1.086	604 (47%)	288 (75%)

Source: M. Damanakis, dans: M. Damanakis, S. Constantinides, A. Tamis, 2014

Programmes et Matériels Didactiques

Dans nos études précédentes, nous avons constaté que dans la plupart des pays à travers le monde, environ 70% des besoins du matériel didactique pour les cours de grec, mais aussi dans les écoles de jour et les écoles à charte, étaient couverts avec le matériel pédagogique du projet «Education pour les Grecs de l'étranger», autrement dit avec le matériel pédagogique de l'Université de Crète.

Selon les rapports de nos partenaires à l'étranger, cette image semble changer légèrement en raison de la difficulté observée au cours des quatre dernières années dans l'impression et l'envoi de matériel éducatif du programme «Education aux Grecs de l'étranger».

L'abolition de l' «Institut pédagogique» (PI) et de l' «Organisation d'édition des livres pédagogiques» (OEDB) et le transfert de leurs compétences à «l'Institut pour la politique de l'éducation» et à «Diophante», respectivement, en combinaison avec la crise économique et les coupures budgétaires conséquentes, ont pratiquement annulé leurs procédés d'impression et de livraison de livres du programme «Education aux Grecs de l'étranger» aux écoles de la diaspora, depuis environ trois ans. C'est seulement avec l'année scolaire 2014/15 «Diophante» qu'a commencé l'impression à nouveau des livres du programme Education aux Grecs de l'étranger «et à les rendre disponibles pour les institutions de l'éducation en langue grecque à l'étranger.

Mais en dépit de ces difficultés et la petite baisse ultérieure de l'utilisation de matériels pédagogiques du programme «Education aux Grecs de l'étranger», certains organismes, et les enseignants avec le soutien des parents, sont à la recherche de matériel éducatif dans le Site Web du Programme (www.ediamme.edc.uoc.gr/diaspora), le reproduisent, et le mettent à la disposition des élèves.

Le problème pour ce matériel est que les premiers livres produits ont déjà 15 années de vie. Il est donc nécessaire de les mettre à jour et de les renouveler, ce qui est souligné par les éducateurs, les conseillers scolaires et nos partenaires à l'étranger.

Y a-t-il une menace de l'éducation de langue grecque dans la diaspora en raison de la crise en Grèce?

La réponse est «non», car en dehors des pays européens, notamment l'Allemagne, l'enseignement de la langue grecque est organisé et financé principalement par les parents, les organismes communautaires et les États de résidence.

La contribution de la Grèce a porté jusqu'ici, et devrait continuer à l'avenir,

- a) à la production et la distribution de matériel éducatif
- b) à la formation des enseignants de la diaspora
- c) au détachement rationnel d'enseignants de la métropole

La politique récente de la Grèce, par

- a) les «économies» (à moins de 50%) et
- b) «l'atteinte des domaines d'action de l'Etat grec», conformément à la loi 4027/2011, marque la «fin d'une époque» pour la politique éducative du Centre national envers la diaspora, mais pas la fin de l'enseignement de langue grecque dans la diaspora.

Nos études montrent que c'est surtout pendant les deux premières années de la crise, que le choc politico-éducatif a été aussi accompagné par la «colère» des institutions. Au fil du temps, cependant, les institutions d'éducation de langue grecque ont commencé à passer de la logique de la «colère» à celle de la logique de la restructuration. La Grèce ne peut pas faire plus: «nous allons voir ce que nous pouvons faire nous-mêmes», soulignait l'ancienne directrice de l'école SAHETI à Johannesburg.

L'expérience historique montre que le Centre national a toujours travaillé comme de façon complémentaire et non comme un protagoniste sur les questions de l'éducation en langue grecque. Les politiques «pléthoriques» dans la deuxième moitié des années 1990 et pendant la décennie 2010, ont créé l'illusion comme si l'enseignement du grec était de la responsabilité de la métropole et a conduit à une forme de «mollesse» des organismes de la diaspora.

Nous estimons que la réflexion qui a suivi l'éclatement de la crise, va ramener, si ce n'est pas déjà fait, la régularité dans l'éducation de la langue grecque dans la diaspora.

Et selon l'expérience de l'histoire, la régularité du modèle testé, est que les institutions et organisations de la diaspora, en coopération avec les autorités éducatives des pays de résidence, organisent, financent, administrent et généralement font promouvoir les différentes formes d'éducation de langue grecque à l'étranger alors que la Grèce agit de façon complémentaire dans leurs efforts.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES: Rapports de nos associés de recherche de la Diaspora,
Année 2014

États-Unis: A. Michopoulos et B. Selountou

Canada: Stephanos Constantinides

Argentine: S. Rousallis,

Australie: A. Tamis et M. Tsianikas,

Afrique du Sud: A. Krystallidou,

Royaume-Uni: E. Filippaki, M. Luca

Allemagne: M. Damanakis,

Albanie: G. Kapsalis,

Russie: E. Alepova,

Ukraine: A. Chatzipanagiotidou et E. Prodi

BIBLIOGRAPHIE

Belia E. (1995), *De l'éducation et de la politique irrédentiste. Le cas de Thrace de 1856 à 1912*, Thessalonique, Institut d'études de la Péninsule Balkanique.

Constantinides Stephanos (2001), *L'enseignement de la langue grecque au Canada*, Rethymno, E.DIA.M.ME.

Damanakis M., B. Kardasis, Th. Michelakakis, A. Hourdakakis (eds.) (2004), *Histoire du grec moderne dans la diaspora. Recherche et enseignement*. A et B Vol. Actes de la conférence, 4-6 Juillet 2003, Rethymno. E.DIA.M.ME.

Damanakis M. (ed.) (2011), *Les écoles grecques en Allemagne: passé, présent, futur*; Gutenberg, Athènes (En grec).

Damanakis M. (2012), «Les politiques éducatives en temps de crise économique. Le cas de l'éducation en langue grecque dans la diaspora» dans: *Science Education (Ancienne école et la vie)*, n° 1-2012 (pp. 195-215).

Damanakis M. (. Éd) (2014), *L'éducation de la langue grecque et l'e-learning dans la diaspora: Les résultats d'une recherche empirique comme des conditions préalables pour le développement d'un environnement e-learning*, E.DIA.M.ME, Rethymnon (En grec).

Michael Damanakis, Stephanos Constantinides, Anastasios Tamis (2014) (ed.), *Une nouvelle migration vers et depuis la Grèce*, Université de Crète, KEME / Éditions Alexandrie, Rethymnon, Athènes (En grec).

Fotiadou A. (1998), «Première conférence hellénique sur l'éducation, Athènes, Mars-Avril 1904», *La contradiction de revendications en éducation dans la première décennie du 20e siècle*, Thessalonique, Kyriakidis frères.

Fotiadis K., Eliadou-Tachou S. (2014), *L'éducation dans la mer (1682 à 1922)*, Thessalonique, Kyriakidis frères.

Hatzidakis A., Spantidakis I., Anastasiadis P. (éd.) (2014), *L'éducation de langue grecque et l'e-learning dans la diaspora: conception et développement de l'apprentissage en ligne*, Rethymno, EDIAMME.

Hassiotis I. K. (1993), *Vue d'ensemble de l'histoire de la diaspora grecque moderne*, Thessalonique, Vantias (En grec).

Karanikolas A. (1982), La «Première Conférence éducative grecque» et son importance (31-Avril Mars 4, 1904). Tiré à part du magazine «Politeia», numéro 3.

Konstantinos Haris (2004) *L'éducation grecque de la diaspora*, Athènes, Ellinika Grammata.

Loukasvili N. (2014), *L'éducation de langue grecque en Adjarie (1850 à 1938)*. Thèse de doctorat, Département de l' Education, Université de Crète.

Mark G. (2011), «Le cadre institutionnel et éducationnel», in Damanakis M.

(2011): *Les écoles grecques en Allemagne: passé, présent, futur*, Gutenberg, Athènes.

Michelakakis Theodosia (2001), *La politique de l'éducation de la Grèce pour les enfants d'immigrés grecs en Allemagne (1975-1985)*, Rethymnon E.DIA.M.ME.

Michelakakis Theodosia (2007), *L'institution du conseiller de l'éducation pour l'enseignement du Grec à l'étranger*, Thèse de doctorat, Université de Crète, Département de l'enseignement primaire.

Mitsopoulos Th. (1979), *Nous sommes restés Grecs - Les écoles grecques de réfugiés politiques dans les pays socialistes*, Athènes.

Ministère des Affaires étrangères, Secrétariat pour les Grecs à l'étranger (2001), *L'Hellénisme à l'étranger*, Athènes.

Papakostas I. (2010), *Pour l'Association de l'hellénisme dans le monde entier. Hellénisme et les lettres grecques au début du XXe siècle*. Athènes, Société pour la diffusion des livres utiles.

Tamis A (2001), *L'éducation de langue grecque en Australie. La situation actuelle de la Grèce*, Rethymnon, E.DIA.M.ME.

Tsoukalas K. (1977), *Dépendance et reproduction: Le rôle social des mécanismes éducatifs en Grèce (1830-1922)*, Athènes, Themelio.